

ETAT fait et remis aux Citoyens du Quartier de la Cité de New-York, ou à l'un d'eux pour et au nom du et en conformité aux dispositions des Deuxième et Troisième Sections du Titre IV, Chapitre XIII, 1ère Partie des Statuts révisés de l'Etat de New-York,

1o. Propriété foncière, possédée par le dit

savoir :

situé sur

Montant actuel payé pour icelle \$

2o. Valeur en Capital du dit

payé réellement et dont le paiement est assuré } \$

En exceptant d'icelle
Payé pour propriété réelle
comme ci-dessus

Montant de la valeur en capi- }
tal possédée par l'Etat, }

Montant de la valeur en ca- }
pital possédée par }

étant une Institution
incorporée. }

3o. Le Bureau ou place de transaction d'affaires
Financière du dit est situé
dans le quartier de la ville de New-York.

CITE DE NEW-YORK, ss. Je le
du étant dûment assermenté, déclare
et certifie par le présent que l'état ci-dessus est en tout point vrai et
correct.

Assermenté devant moi, ce }
jour de 185 . }